

# Eloquence parlementaire

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande**

Band (Jahr): **45 (1907)**

Heft 40

PDF erstellt am: **13.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-204524>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

**Un bon compte.** — Un monsieur vient de se faire extraire une dent.

— Combien vous dois-je? demande-t-il à l'opérateur.

— Cinq francs.

— Je voudrais m'en faire remettre une autre à la place. Combien me prendrez-vous pour cela?

— Vingt-cinq francs.

— Diantre! c'est bien cher. Alors, remettez-moi la même et nous serons quittes.

#### LA CHANSON DU NIGAUD

Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours s'attarde  
Et toujours regarde;  
Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours regarde  
Le fil de l'eau!

Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours s'attarde  
Et toujours regarde;  
Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours regarde  
Mon écheveau!

Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours s'attarde  
Et toujours regarde;  
Oh! le nigaud! le nigaud  
Qui toujours regarde  
Si c'est trop tôt!

JUSTE OLIVIER.

#### DANS LES VIGNES

QUELLE est l'époque moyenne des vendanges?

Depuis le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, elles ont eu lieu sensiblement plus tard; on attribuait généralement cela à un abaissement de la température.

Il n'en est pas ainsi, écrivait M. le professeur Charles Dufour. Cette différence provient du changement de calendrier.

Avant 1700, nous avions le calendrier julien; depuis 1700, le calendrier grégorien. En 1700, les protestants de la Suisse ont franchi dix jours, comme les catholiques l'avaient fait en 1582 sous le pontificat de Grégoire XIII. Par des raisons d'astronomie qu'il serait trop long de développer ici, ce pape décida que le lendemain du 4 octobre 1582, s'appellerait le 15 octobre. Pour les protestants de la Suisse, le lendemain du 31 décembre 1699 a été le 11 janvier 1700, et les Anglais ont fait un changement pareil en 1752.

Ainsi, de 1582 à 1700, il y avait en Suisse une différence de calendrier comme celle que nous avons maintenant avec la Russie. Le jour qui était le 16 mai pour Lucerne et Schwytz était le 6 mai pour Berne et Zurich.

Voilà pourquoi depuis 1700 les mêmes phénomènes météorologiques paraissent avoir lieu dix jours plus tard. Actuellement, la différence serait même de 12 jours, comme cela arrive pour les Russes qui ont conservé le calendrier julien. Ainsi quand nous sommes au 20 octobre, nous estimerions que nous serions seulement au 8 si nous avions conservé le calendrier que nous avions avant 1700; il n'est donc pas étonnant que les vendanges paraissent avoir lieu plus tard.

**Le mort parlant.** — M. R\*\*\* raconte qu'à la chasse il a été victime de la maladresse d'un ami, qui lui a envoyé un coup de fusil dans les reins.

— Figurez-vous, ajoute-t-il, que si j'avais été tourné de l'autre côté, c'est peut-être un cadavre qui vous parlerait en ce moment.

**Remarque.** — « Une femme, disait un peintre, n'est contente de son portrait que lorsqu'il ressemble à ce qu'elle voudrait être. »

**C'est justement!** — Un malade se désolait de sa fin prochaine.

— Allons, courage, lui disait-on; on ne meurt qu'une fois.

— Eh bien, c'est ce qui me fâche; si l'on mourrait dix à douze fois, cela me serait bien égal.

**Deux et deux font quatre.** — Un inspecteur scolaire s'adressant à un élève:

— Voyons, citez-moi quelques quadrupèdes.

L'enfant, sans hésitation:

— Un âne, un mulet, deux poules.

**L'Horaire-Portemonnaie.** — (Soc. Klausfelder et Ed. Mermod, Clarens, éditeurs, Prix: 20 cent.) vient de paraître. Malgré ses 30 années d'existence cet indicateur reste toujours jeune et marche avec le progrès. Dans chaque édition, on voit surgir une amélioration. Malgré son petit format, il renferme une quantité de renseignements utiles. On peut dire qu'il est recommandable à tous égards.

#### LOU CAÏON A JEAN DAVID A LA ROSE.

DITES VO, Jeannette, laquienna yé liai dein n'a Gazetta vaudoise dè Dzeneva. Qu'on poessé écrire dei dzallies pareillés! Acuta vei cein: Jean David à la Rose étai bombardon dein l'Union instrumentala de Vellâ-Golliâ. Onna balla demointze que la fanfare avâ étâ fêrè onna corsa à la montagne, Jean David ein avâ profitâ por atzetâ dein on tzalet on caïon à bon comptou, mâ l'étai tellameint gringalet que lès collègues à Jean David lei desant dè lou mettrè dein sa giberna dè musicien por lou descheindrè! Dévânt dé s'ein rétorna à la maison, la fanfare vaù djuvi on boccon, adan on nhou des sicllaies que partant dau bombardon à Jean David. Qu'au qu'on (qu'on n'a djamai pu savâ qu'au lire) l'ai ava met son caïennet dein sa basse! Tot lou mondou a bin rizu, sauf Jean David. Pe faut vòs derè que Jean David étai rudo pingre et que son caïon mau nourra n'ingressivè pas, assabin lou dzo dè la boutzéri, Jean David, qu'avai arrètâ quatrou gros lulus por lei aidii fût furieux dè veirè son valottet, lou petit Louis, que portavè lou caïon tot solet déso son bré por l'amena tiâ! Jean David sè met ein colère et lès vesins se sant èlliaffa dè rire. Peindeint ci temps, lou caïon chautè bas dau trabetzet et va se catzi deisso on tsiron dè lans que l'an zu onna peinna dè la metzance por lou raveintâ.

Ein s'einsauveint ye passé eintrè dou lau dè parâ de la rêmisa et vint tzesi la tita la premirè dein on covâ. On lou tirè frou encore on iadzou et enfin on l'hachommé, on lei tirè lou san dè la veinna, on lou bagné dein onna casetta à lassi pleïenna d'iguiè tsaudâ, por lei remuâ lès sciès et on lou met chu lou trabetzet, mâ ein travè, por que ne luzèi pas eintrè les bâtons. La boutzéri fût d'abò faité; l'a bailli à Jean David onna demi auna de saocesse à grelli et onna pliaqua dè lard asse minçou, qu'on coup d'ouvra l'einlèvé et l'einvouè dein on carrou iò nion n'a pu lou retraovâ!

Ne craïou pas que cein sai vretabliou, qu'eïn chondzi-vò, Jeannette?

MÉRINE.

#### L'ENVERS

Voici, sur Mme de Staël, une anecdote fort peu connue; tout intime, d'ailleurs. Elle nous montre l'auteur de *Corinne* sous une face toute nouvelle.

Cela se passait au château de Coppet.

Quand elle sortait de table, Mme de Staël avait l'habitude de se placer debout devant la cheminée, le dos au feu, et, alors, manœuvrant adroitement ses jupes, elle s'exposait le plus discrètement possible aux caresses de la flamme.

Un soir, elle venait de prendre sa place et son attitude ordinaire. Benjamin Constant occu-

paît un fauteuil à sa droite; à sa gauche, était assis un brave et massif gentilhomme bavarois; les autres hôtes du château complétaient le cercle.

Ce soir-là, l'atmosphère était à l'orage.

Une discussion assez vive s'était élevée à table entre la châtelaine et l'auteur d'*Dolphe*. Elle se poursuivait avec une animation crois-sante, si bien qu'ayant une réplique assez vive à envoyer à son contradicteur, l'impétueuse châtelaine, se tournant et se penchant vers lui, oublia absolument de baisser le rideau.

L'assistance restait interdite. Mme de Staël se mordait les lèvres de colère. Benjamin Constant fronçait le sourcil.

Ce fut le spectateur privilégié de cette étrange mais rapide vision qui recouvra le premier la parole, seulement ce ne fut pas à Mme de Staël qu'il s'adressa.

— Mossié de Gonsdant, dit-il dans son baragouin franco-allemand, mais avec l'accent d'une indéniable sincérité, ch'ai vermè les yeux si à brobos que sur ma voi te chentilhomme, che fous chure que je n'ai rien vu titut, mais titut!

**Renseigné.** — Un bon paysan demande, l'autre jour, à un jeune dandy qui faisait les cent pas sur la place de St-François, où se trouve la gare d'Echallens.

— Comment, vous ne le savez pas? fait celui-ci, mais le premier imbécile venu connaît ça.

— Estiusez, mossieu, mais c'est justement pour ça que je vous le demande.

**Plus de cheveux blancs!** — La pommade \*\*\* rend à la barbe et à la chevelure les teintes qu'elles n'ont jamais eues. Au bout de quinze jours d'emploi, plus de cheveux blancs ni d'au-tres. — Prix: 20 francs le pot.

**Eloquence parlementaire.** — Un député disait d'un air narquois à l'un de ses confrères:

— Vous n'avez pas encore ouvert la bouche, depuis que vous siégez au Grand Conseil.

— Pardonnez-moi. Toutes les fois que vous avez parlé j'ai baillé.

#### LA SACRIFIÉE.

De tout temps la main droite a eu la préférence sur la main gauche, non seulement au point de vue physique, mais aussi au point de vue moral. Ainsi le serment s'est toujours fait de la main droite, les artistes symbolisent l'amitié par deux mains droites réunies et l'Écriture dit qu'au jugement dernier les élus seront à la droite de Dieu et les réprouvés à sa gauche.

Citons, à seul titre de curiosité, la spirituelle boutade de Franklin intitulée: *Pétition de la main gauche*, à l'adresse de tous ceux qui ont mission d'élever les enfants.

#### Pétition.

« Je m'adresserai à tous les amis de la jeunesse, et je les conjure de jeter un regard de compassion sur ma malheureuse destinée, afin qu'ils daignent écarter les préjugés dont je suis victime.

» Nous sommes deux sœurs jumelles, et les deux yeux d'un homme ne se ressemblent pas plus, ni ne sont pas plus faits pour s'accorder l'un avec l'autre que ma sœur et moi; cependant, la partialité de nos parents met entre nous la distinction la plus injurieuse.

» Dès mon enfance, on m'a appris à considérer ma sœur comme un être d'un rang au-dessus du mien; on m'a laissé grandir sans me donner la moindre instruction, tandis que rien n'a été épargné pour la bien élever. Elle avait des maîtres qui lui apprenaient; je touchais un crayon, une plume, une aiguille, j'étais aussitôt cruellement grondée; j'ai même été battue